

# Pôle filière produits aquatiques

(Numérisation de la traçabilité dans la chaîne logistique de la filière des produits aquatiques)

Face aux exigences réglementaires et aux attentes croissantes des consommateurs en termes de sécurité, la traçabilité, existante dans chaque entreprise, nécessite aujourd'hui de pouvoir circuler aisément entre les acteurs de la filière des produits aquatiques. Ce projet vise donc à dématérialiser les échanges par la mise en place d'une plate forme collaborative après dépôt de normes auprès de l'UN-CEFACT.

Porteur du Projet : Pôle Filière Produits Aquatiques. Association interprofessionnelle loi 1901 créée en 1999, labellisée en juillet 2005 par le gouvernement Pôle National de Compétitivité 'Filière Produits Aquatiques'. <http://www.polefiliereproduitsaquatiques.com/>

Responsable : **Jean Baptiste DELPIERRE** Tél : 03 21 10 78 98

Contact : **Catherine BEUTIN** [contact@polefiliereproduitsaquatiques.com](mailto:contact@polefiliereproduitsaquatiques.com)

Référent MinEIE : **Nicole Gerles**

Référent Soutien Technique : **Jean-Marc Dufour**, [jean-Marc.dufour@paris-Eci.net](mailto:jean-Marc.dufour@paris-Eci.net)

## Partenaires du projet

(Les deux premiers partenaires, Organisations de Producteurs, fédèrent 180 navires)

- FROMNORD Organisation de producteurs (pêcheurs) Responsable : Thierry MISSONNIER
- COOPERATIVE MARITIME ETAPLOISE Organisation de producteurs (pêcheurs) <http://perso.orange.fr/cme/pages/intro.html> Responsable : Dominique THOMAS
- DELPIERRE Production et commercialisation de produits de la mer. <http://www.sif-france.fr/> Responsable : Jean-Luc CARNEZ
- Service pêche de Boulogne sur Mer (Service de la CCI de Boulogne sur Mer Côte d'Opale) <http://www.portboulogne.com/peche/services.php> Responsable : Bernard WYTS
- EURONOR seul armateur à Boulogne sur mer représentant donc les pêcheurs de haute mer. <http://www.euronor.fr> Responsable : Xavier LEDUC
- Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins Organisation Interprofessionnelle Responsable : Marc PERRAULT
- Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins Organisation Interprofessionnelle. Responsable : Jean Marc LE GARREC
- COPROMER TRANSPORTS Gpe Delanchy Transport de produits de la mer frais ou congelés <http://www.delanchy.fr> Responsable : Xavier BATEMAN
- TRADIMAR Leader européen dans le transport des produits de la mer <http://www.stef-tfe.fr/site4/fr> Responsable : Christophe BAILLEUL
- DIGIPOINT (membre de l'AFNET et de la FING) Association loi 1901 centre de services en technologies de l'information et de la communication de la région Nord Pas de Calais. <http://www.digiport.org/> Responsable : Pierre SOURIS
- EDIFRANCE Association de loi 1901 ayant pour vocation la promotion et le développement des Echanges Electroniques Professionnels Responsable : Bruno PREPIN
- CAPITAINE HOUAT (site Lorient et Boulogne-sur-Mer) : Mareyage <http://www.capitainehouat.fr> Responsables : Christophe GAUDER et Philippe GALL
- FRAIS EMBAL : Transformation et conditionnement de produits de la mer Responsable : Gilles NOURY
- CHANADE MAREE : Mareyage. Responsable : Julien DAMERVALLE
- DEMARNE FRERE : Négoce, mareyage et importation. Responsable : Alain GLOAGUEN
- COPALIS : Valorisation des co-produits de la pêche. <http://www.copalis.fr> Responsable : Emmanuel BOUCHER
- Pavillon de la Mer de RUNGIS : Consultant logistique. <http://www.rungisinternational.com> Responsable : Marc ESPAGNON
- PRF Mareyage, filetage, import, négoce : Thierry D'ANDREA
- SOCIETE NOUVELLE DOLLEANS MAREE Mareyage, filetage, import, négoce Responsable : David LAHOUCHE
- Université du Littoral Côte d'Opale Responsable : Jean-Pierre MONROUZEAU



## Objectifs et contexte du projet

La filière des produits aquatiques est en pleine restructuration du fait de contraintes économiques (coût du carburant...), environnementales (diminution de la ressource...) et réglementaires (log book électronique, règlement européen 178/2002...).

La filière a donc validé le besoin de s'orienter vers une démarche visant à améliorer la prise en compte des éléments de Traçabilité au sein des entreprises de la profession. Cette mise en place doit pouvoir se déployer en tenant compte de la structure actuelle de la filière, tant en termes de mode de travail, de procédures, d'organisation qu'en fonction de son niveau d'équipement informatique.

Pour faire face à ce contexte, une implication de l'ensemble de la filière est nécessaire. Une harmonisation et une coordination des moyens informatiques notamment doivent s'opérer. C'est la raison pour laquelle le Pôle Filière Produits Aquatiques, coordinateur du projet, en collaboration avec l'OFIMER et la DPMA (Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture) du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, a mis en place un Groupe de Travail Normalisation Traçabilité afin de normaliser les résultats de l'étude et ainsi obtenir un langage standard international en matière d'échanges de données pour les produits de la pêche et d'élevage (dépôt de norme à l'UN/CEFACT). Ce groupe ayant pour mission de recueillir les besoins et spécificités techniques, en matière de traçabilité et de normalisation des données, des familles professionnelles membres des filières pêche et aquaculture.

La filière pêche a des défis forts à relever qui mettent en jeu la continuité, à moyen terme, de l'activité telle qu'elle se présente actuellement. Gageons que l'obtention d'un langage standard international en matière d'échanges de données pour les produits de la pêche et d'élevage lui permette de favoriser, par un travail collectif, une meilleure compétitivité grâce à la création d'un réseau dense et cohérent de flux d'échanges entre les différents maillons de la filière.

## Méthodologie

### ■ Pilotage du projet :

Un comité de pilotage, constitué dès le démarrage du projet, était composé de représentants de l'ensemble des partenaires. Le comité de pilotage a donné délégation au comité technique pour le suivi opérationnel du projet. Le comité de pilotage fut réuni à chaque étape de validation du projet. Les représentants des partenaires se sont réunis en commission de pilotage selon un planning pré établi.

### ■ Plan de management :

Phase 1	Etat de lieux	Phase 2	Phase pilote : développement de la solution
Etape 1	Lancement	Etape 1	Recueil in-situ des informations de traçabilité traitées et classification
	- Réunion de lancement		- Processus Pêche → Criée
	- Constitution du comité de pilotage		- Processus débarquement (Acteur Pêche Acteur Criée)
Etape 2	Réalisation du cahier des charges de l'étude	→	- Processus Criée → Mareyeur
	- Définition des modalités et du périmètre de l'étude		- Processus Mareyeur → Transformateur
	- Rédaction et validation du cahier des charges et de la liste de soumission		- Processus Mareyeur/Transformateur → Transporteur
Etape 3	Choix du prestataire	Etape 2	Validation technique et économique – dématérialisation des échanges
	- Envoi de cahier des charges de l'étude		- Analyse du contexte et processus métier
	- Réception, dépouillement et analyse des offres		- Analyse de la crise
	- Rédaction de la grille d'analyse des offres	Etape 3	Rédaction du Cahier des charges des moyens informatiques à mettre en œuvre
	- Audition des cabinets de consulting	Etape 4	Réalisation d'un démonstrateur
	- Choix du cabinet		- Etablissement de la liste de soumission
Etape 4	Réalisation de l'étude		- Validation du cahier des charges et de la liste de soumission
	- Réunion de cadrage	phase 3	Déploiement de la solution
	- Définition du questionnaire d'entretien		- Dépôt de norme auprès de l'UN/CEFACT
	- Validation du questionnaire d'audit et du planning		- Assistance au déploiement
	- Présentation des résultats de l'étude		

■ Livrables :

### Première phase : Etat des lieux

La première phase de ce projet a consisté en la réalisation de l'étude de faisabilité :

- Recensement des incompatibilités systèmes déjà présents sur Boulogne sur Mer.
- Recensement des lacunes et des besoins auprès des entreprises
- Recensement des entreprises non encore équipées
- Bilan de l'offre logicielle existante adaptée aux besoins de la filière et du marché (demande de la grande distribution).
- Conseil d'orientation vers des solutions clés en main adaptées pour les entreprises non encore équipées et pour les entreprises équipées permettant d'optimiser l'utilisation de l'existant.

### Deuxième phase : phase pilote, développement de la solution

En collaboration avec un prestataire :

- Cahier des charges d'un outil répondant aux contraintes de la filière
- Démonstrateur
- Réduction des incompatibilités entre systèmes afin de pouvoir assurer une véritable 'traçabilité produit' informatisée, du navire au distributeur.

### Troisième phase : déploiement de la solution

- Norme UNCEFACT
- Réduction des incompatibilités entre systèmes afin de pouvoir assurer une véritable 'traçabilité produit' informatisée, du navire au distributeur.

